

ACCÈS

Urgences Hospitalières Psychiatriques de l'EPSM de la Somme

1 rond-point du Professeur Christian Cabrol
80054 AMIENS
Site Sud du CHU Amiens-Picardie
T. : 03.22.53.46.00 ■ www.epsm-somme.fr



9 lignes de bus **amétis** desservent le site Sud du CHUAP :

n2 L 5 7 9 10 11 T36 T40

2 arrêts sont possibles :

- entrée principale : CHU A. Picardie
- entrée secondaire : Laënnec

LES NUMÉROS D'URGENCES

EN CAS D'URGENCE PSYCHIATRIQUE UN DOUTE :

Contactez-nous au
03 22 53 46 00

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE DES URGENCES HOSPITALIÈRES PSYCHIATRIQUES VOUS RÉPOND

URGENCES Qui appeler ?

112 Numéro d'appel d'urgence européen

15 SAMU

17 Police Secours

18 Sapeurs-pompiers

114 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (par SMS)



Pôle de Psychiatrie Générale

Chef de Pôle : Dr Baptiste BUSSON
Médecin Chef de service : Dr Alexandre DEMARCY
Cadre supérieur de santé et collaboratrice du chef de pôle : Nathalie VORBURGER
Cadre de santé : Cédric DESCAMPS

Urgences Hospitalières Psychiatriques (UHP)



T. : 03.22.53.46.00
uhp@epsm-somme.fr

www.epsm-somme.fr

OUVERT 24H/24 - 7J/7

conception : Caroline Frappart | Établissement public de santé mentale de la Somme | Service Communication | Texte : Coline Dupont | Impression : EPSM de la Somme | février 2024

QUEL EST LE RÔLE DES UHP ?

Aux Urgences Hospitalières Psychiatriques, une équipe pluriprofessionnelle psychiatrique vous propose des **consultations non-programmées d'urgence**, des **prises en charge de courte durée** ainsi que des **évaluations personnalisées** en lien avec les équipes des urgences du CHU.

Les consultations et prises en charge sont possibles après une orientation téléphonique et/ou un accueil sur place, et à partir de 17 ans.



QU'EST-CE QU'UNE SITUATION D'URGENCE PSYCHIATRIQUE ?

L'urgence psychiatrique est relative à la mise en danger de la personne et/ou de son entourage en lien avec une affection psychiatrique nécessitant une prise en soin rapide :

- **Un état d'abattement extrême** (personne prostrée, ne s'alimentant plus, abandon des activités habituelles),
- **Un délire, des hallucinations** (c'est-à-dire entendre des voix ou voir des choses que d'autres personnes ne perçoivent pas) ou **un état d'agitation**,
- **Un état de violence** envers soi-même (tentative de suicide, automutilation), envers autrui ou envers son environnement matériel,
- **Une angoisse ou une souffrance psychique extrême**, un état dépressif intense,
- **Des comportements ou des propos étranges et inexplicables**, un changement de façon d'être ou de caractère, en résumé toute rupture avec le fonctionnement connu de la personne.

COMMENT RÉAGIR ?

Si vous identifiez une situation d'urgence psychiatrique pour vous-même ou pour autrui, ou en cas de doute, voici les différentes options qui s'offrent à vous :

- **Prendre conseil par téléphone avec les Urgences Hospitalières Psychiatriques** de l'EPSM de la Somme (site du CHU Amiens-Picardie), que vous soyez la personne concernée par la situation d'urgence, un proche de la personne ou un professionnel de santé : **l'équipe soignante vous orientera vers la meilleure solution et ce 24h/24**. Il est possible de venir nous rencontrer directement sur site sans orientation par votre médecin traitant,
- **Contactez le 15 (SAMU) ou le 18 (pompiers)** si l'état de la personne n'est pas compatible avec un transport classique,
- Prendre contact avec votre **médecin traitant** en complément des actions précédentes.